

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2021

Président : Monsieur Guy GODEFROY, Maire

Secrétaire de séance : Madame SIMON

Présents : Mrs GODEFROY, DE RE, CHARTREL, DURAND, MARCHANDISE, POIRET et LECAT
Mmes SIMON, FERNANDEZ-MOPIN, HARDIER-QUINT, SEZILLE DES ESSARTS, HERVAUX
et DESTALMINIL

Excusée : Mme BIAVA

Absent : M. PLUCHE

--==--==--==--

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 8 octobre 2021, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

REMBOURSEMENT D'ACOMPTE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une nouvelle demande de remboursement d'acompte pour la location de la salle polyvalente suite au COVID-19. Le montant à rembourser s'élève à 217,00 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE LOCATION

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de location de Madame DA PAIXAO et Monsieur ANDRADE pour le logement qu'ils occupent 101 place du Maréchal Leclerc. Considérant l'indice de référence des loyers INSEE au 3^{ème} trimestre 2021 et après débat, le Conseil Municipal décide du renouvellement du bail à compter du 1^{er} décembre 2021 jusqu'au 30 novembre 2022. Le montant du loyer mensuel est fixé à 572,18 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat afférent à cet effet.

TARIFS 2022 DES COPIES POUR LES PARTICULIERS ET LES ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs des photocopies pour l'année 2022 au regard du coût du service copies de notre prestataire, à savoir :

- Pour les particuliers : copie A4 noir et blanc 20 centimes d'euros et copie A4 couleur 30 centimes d'euros
- Pour les associations : copie A4 noir et blanc 0.66 centimes d'euros et copie A4 couleur 6.50 centimes d'euros. Il est précisé que le papier est fourni par l'Association et les copies réalisées par ses membres.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire revient sur le recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022 sur la Commune.

Au vu du nombre d'habitations, deux agents recenseurs sont nécessaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Anne-Sophie DEPARRE et Marion LENTÉ.

RENOUVELLEMENT DE BAUX RURAUX

Monsieur le Maire précise que trois baux consentis pour des parcelles communales sont arrivés à expiration le 10 novembre 2021.

Les locataires souhaitant reconduire ces baux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de les renouveler pour une durée de 9 ans :

- ZD 20 « Les Flacards » pour 1 ha 24 ares à Monsieur Léon PREVOST
- ZE 73 « Les Prés de la Galette » (partie) pour 1 ha 05 ares à l'EARL BLANCKE Robert
- ZE 73 « Les Prés de la Galette » (partie) pour 1 ha 05 ares à la SCEA LECAT

Le prix des locations est fixé suivant l'indice des fermages et révisé chaque année. Monsieur le Maire est autorisé à signer les baux à passer à cet effet.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Les bordures et le busage du fossé ruelle Crampe (suite aux inondations) ont été réalisés ainsi que la surverse de la cuve du local technique.
- Un bordurage rue de la Pommeraye a été effectué pour deux maisons neuves.
- En prévision de la hausse des prix des matériaux, l'achat de fournitures (placo et isolation) a été fait pour le local technique.
- Le gravillonnage de la ruelle Descorps sera réalisé au printemps.
- Le Département nous informe que la RD 85 sera interdite à la circulation jusqu'au 23 décembre.
- Un merlon va être installé rue du Jonquoy le Bas.
- Le SIVOM VEO a entrepris un diagnostic sur la Commune. Les factures d'eau déjà élevées vont continuer d'augmenter pendant plusieurs années, deux postes de refoulement sont atteints par du gaz HS2 et traités à l'oxyde de fer.
- Nous rencontrons un problème avec le dossier de vidéo protection en cours d'étude. Un courant continu est indispensable. Or, l'état actuel des câbles du réseau électrique communal ne le permet pas. Contact sera pris avec le SE 60 pour rechercher une solution.
- La société VALOCIME propose à la Commune de gérer les trois conventions que nous avons signées avec SFR, FREE et ORANGE pour l'installation des pylônes de télécommunication. Au vu du dossier présenté, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

INTERVENTION DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS

COMMUNICATION :

La rédaction du bulletin municipal est en cours.

La formation de réactualisation du site Internet a eu lieu.

CCAS /FETES ET CEREMONIES :

Participation à l'assemblée générale de l'Epicerie sociale, baisse de fréquentation. Les journées de la solidarité se dérouleront les 26,27 et 28 novembre.

Les préparatifs pour le Marché de l'Avent se poursuivent : la venue du Père Noël sera un temps fort. Un conteur enchantera petits et grands. L'église sera ouverte afin d'admirer la crèche dont les santons ont été restaurés.

La distribution des colis de Noël aux aînés se fera à la salle polyvalente le 18 décembre autour d'un goûter.

AFFAIRES DIVERSES

- Suite à l'assemblée générale de l'Union des Maires de l'Oise, la cotisation annuelle augmentera afin de prendre en considération la formation de tous les élus durant leur mandat.
- Route de Gizancourt, des trous sont en formation. Ils seront comblés prochainement par de l'enrobé à froid.
- Des problèmes d'éclairage public récurrents dans le village, en particulier dans le lotissement et la rue de l'Ordrue.

- Le Conseil souhaiterait disposer d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Contact va être pris avec Monsieur GUERIN du SE60.
- La crèche a été totalement repeinte par un membre du Conseil et des bénévoles.
- Le Christ de la Pommeraye a également été restauré et sera prochainement remis en place.
- La Commune va offrir un sapin de Noël à chaque commerçant du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Guy GODEFROY